

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 23 avril 2015 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BIDAULT Marie-Françoise, DEMETTRE Jeannine, DUFOUR Joëlle, ROUSSINE Evelyne, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISSET André, POULET Daniel, JEANNIARD Pascal, CAMPOS Laurent, HERCHUEL Christophe, JARDON Stéphane, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, POULET Robert, THOMAS Ludovic.

Secrétaire de séance : M Pascal JEANNIARD

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 26 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

I) Subvention aux associations.

Après en avoir délibéré Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Amicale des Cafards : 1 000 €
- 1, 2, 3 promenons-nous (Maison de retraite Cordelier) : 500 €
- Coopérative scolaire l'école de Labergement : 600 €
- Société de chasse : 200 €
- L'Art bergement : 350 €
- Labergement Patrimoine : 350 €

Soit une somme globale de 3 000 €

II) Mise en accessibilité des ERP.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait la mise en accessibilité des établissements recevant du public au 1er janvier 2015. Les budgets communaux n'ayant pas permis de tenir ces délais, l'Etat laisse un délai supplémentaire de 3 ans aux communes à condition de déposer un dossier exposant le programme des travaux à réaliser et l'échéancier correspondant avant le 27 septembre prochain.

Les écoles, le secrétariat de Mairie et l'agence postale répondent en grande partie à ces exigences d'accessibilité. La principale préoccupation concerne la salle des fêtes et la salle des mariages et réunion de conseil.

Lors d'une précédente réunion, le conseil municipal a fait part de sa volonté de procéder au rafraichissement de l'intérieur de la salle des fêtes, mais avant toute chose il semble judicieux de profiter des travaux pour procéder à la mise aux normes.

En plus du rez-de-chaussée qui n'est pas aux normes (toilettes, largeur des portes ...), c'est surtout la salle située à l'étage et destinée au périscolaire qui est concernée, puisque desservie par un escalier (pas accessible aux personnes à mobilité réduite). Une réflexion est donc engagée sur les aménagements à réaliser. Eventuellement, la construction d'une extension pouvant servir de salle de réunion et de salle des mariages (la salle faisant actuellement office de salle de réunion n'étant pas accessible et très exigüe puisque située à l'étage de la mairie).

Le dossier de mise aux normes réaliser par Monsieur JUFFARD, architecte à Seurre, servira de base de réflexion et permettra de déposer un échéancier de réalisation à la sous-préfecture dans les délais impartis. Le Conseil municipal décidera ultérieurement des aménagements à réaliser et de leur priorité.

II) Rapports des commissions :

Forêt :

Le montant des travaux prévus par l'ONF s'élève à 35 000 € pour l'année 2015, l'augmentation du court du chêne devrait permettre de couvrir en partie ces dépenses.

Des houppiers de chêne sont encore disponibles, 2 lots dans la parcelle 22A Est et 17 lots dans la parcelle 22A Ouest Ils sont en vente au prix de 6 € le stère, une participation de 20 € sera demandée à l'inscription afin de s'assurer que les attribués soient réellement façonnés. Inscription auprès de Monsieur Daniel POULET 03.80.21.00.44 (heures repas).

Il est à signaler qu'il n'y aura pas de houppiers en 2016.

Voirie :

La commission voirie s'est réunie le 20 avril dernier afin de déterminer l'ordre des travaux à réaliser. Le conseil municipal évoque l'éventualité d'acquérir une rigoleuse qui permettrait de nettoyer correctement les fossés de la commune chaque début d'automne pour évacuer les déchets de fauchage et ainsi faciliter l'écoulement des eaux de pluie. Vu les kilomètres de fossé sur la commune, cette achat serait très vite amortit.

Le Conseil municipal a souhaité profiter des travaux de remplacement des canalisations d'eau rue de l'église pour déplacer deux poteaux incendie, la dépose et la pose étant prise en charge par le syndicat des eaux, il reste à la charge de la commune la fourniture des poteaux pour le montant de 1 200 € HT si ceux actuellement en place s'avéraient défectueux.

Bâtiments :

Suite à une fuite d'eaux dans l'appartement communal sis 38 rue de l'église, le plafond de la classe des CP située en dessous a subit de gros dégâts. Les experts des assurances en causes vont déterminer les responsabilités et fixer le montant alloué à la commune pour les réparations. Le conseil municipal envisage de profiter des travaux de réparation pour procéder à l'isolation phonique du plafond.

Le Conseil municipal décide de confier à la majorité le démoussage du toit de l'église à la l'entreprise Labergement Couverture.

Affaires Scolaire :

Suite à une réorganisation des circonscriptions de l'éducation nationale du 1^{er} degré, l'école de Labergement sera maintenant gérée par la circonscription d'Auxonne Val de Saône et non plus Beaune. Seule la gestion administrative est concernée, rien de change pour les élèves qui continueront leur scolarité dans les établissements de Seurre pour le collège et Beaune pour le lycée.

Les dossiers d'inscription aux NAP seront distribués aux élèves par l'intermédiaire de l'école.

III) Affaires et questions diverses :

SICECO : Les différentes pannes sur l'éclairage public nécessiteront probablement le remplacement des horloges astronomiques au fur et à mesure.

Fleurissement du village : Les fleurs seront livrées à l'issue du marché aux fleurs du 1 mai organisé par l'Amicale des cafards et plantées dans les jours suivants par les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion le vendredi 29 mai 2015

Informations diverses

- **L'inscription des enfants à l'école** pour la prochaine rentrée se dérouleront le jeudi 21 mai de 9h à 17h et vendredi 22 mai de 13h30 à 17h à l'école sur présentation du certificat d'inscription de la Maire et de la photocopie du carnet de vaccination. (L'admission des enfants de 2 ans, nés avant le 1^{er} septembre 2013 sera prononcée avant le 3 juillet 2015). Les enfants déjà inscrits à l'école maternelle et élémentaire à la rentrée 2014-2015 n'ont pas besoin d'être réinscrits.
- **L'inscription des enfants aux NAP :** Dépôt des fiches d'inscription en Mairie avant le 8 juin 2015.
- **Cérémonie du 8 mai 1945 :** 11 heures 30 devant le monument aux Morts, un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie.
- **Fermeture de l'agence postale :** du 30 avril au 3 mai et du 7 au 10 mai.
- **Fermeture du secrétariat de mairie :** du 1^{er} au 10 mai. Permanence du Maire de 11h à 12h.
- **Compensation de la collecte des ordures ménagères** des vendredis 1^{er} et 8 mai les jeudis 30 avril et 7 mai.